

350 places assises, 500 debout. 33bis, rue du Général Leclerc.

Pour tout renseignement : 03 28 38 84 19 / [animation@wambrechies.fr](mailto:animation@wambrechies.fr)



Salle des fêtes

La salle des fêtes peut accueillir au maximum 350 personnes assises ou 500 debout. Musique amplifiée et restauration autorisées.

**Heure de fermeture : 2h du matin.**

Le formulaire de demande de réservation est accessible ci-dessous. **Il ne s'agit en aucun cas d'une réservation mais d'une demande de réservation.**

Celle-ci sera étudiée par les services municipaux qui prendront ensuite contact avec vous.

## **VILLE DE WAMBRECHIES**

### **Règlement intérieur de la Salle des Fêtes Municipale**

Le Maire de WAMBRECHIES

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L 2211.1- L. 2212.1 -L. 2212.2 L 2213. 23 relatifs aux pouvoirs de police générale et de police spéciale ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 111-8-3, R111 19-11 et R 123-46 ;

Vu le décret n° 95 -260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111 19-1 du Code de la construction et de l'Habitation ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'avis favorable de la commission du 8 juillet 2008, à la poursuite de l'exploitation d'un établissement recevant du public, la salle des fêtes municipale est autorisée à être ouverte au public ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Considérant qu'il est indispensable de réglementer l'occupation et l'utilisation de la salle des fêtes municipale. Le présent règlement a pour but de normaliser l'utilisation de cet équipement de la ville ;

Tous les arrêtés antérieurs concernant le fonctionnement de cet équipement sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

### **ARRETE**

#### **TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

##### **Article 1 - Objet**

Cette salle peut être mise à la disposition des personnes suivantes (par ordre de priorité de réservation) :

- 1 - aux services municipaux ;
- 2 - aux associations Wambrechitaines ;

1

**Poids** : 100.87 Ko[Téléchargement](#) [1]

- [Formulaire de demande de réservation de la salle des fêtes Accès](#) [2]

## Tarifs

TARIFS	WAMBRECITAINS	EXTERIEURS	CAUTION	FORFAIT NETTOYAGE/VAISSELLE
<b>Repas</b>	510 €	1 200 €	500 €	250 €
<b>Vin d'honneur</b>	255 €	600 €	500€	125 €

La caution est à verser dès l'accord de la Ville. Elle n'est pas encaissée.

*nb : Les associations wambrecitaines bénéficient d'une grille de tarifs dédiée ainsi que d'un jour gratuit par an pour organiser un évènement dans la salle des fêtes.*

## Localisation de la salle

### Salle des fêtes

33bis rue du Général Leclerc

Fermer

**URL de la source (modifié le 06/12/2023 - 08:14):** <https://www.wambrechies.fr/services-en-ligne/location-des-salles-municipales/salle-des-fetes>

### Liens

[1] [https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement\\_salle\\_des\\_fetes.pdf](https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement_salle_des_fetes.pdf)

[2] <https://www.wambrechies.fr/formulaire-de-reservation-de-la-salle-des-fetes>